

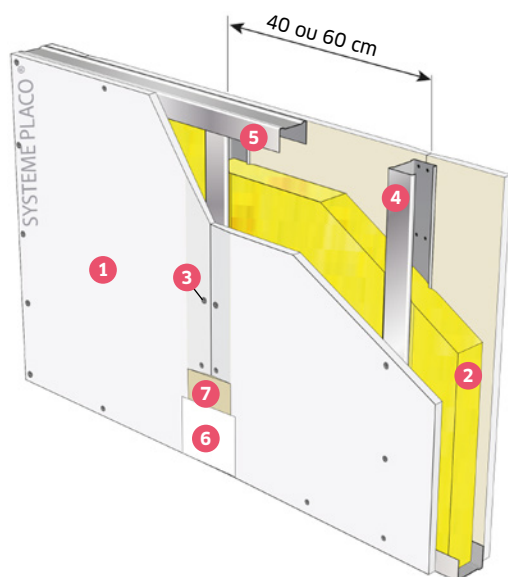
① Cloisons de distribution simple et double parement Placostil®

(plaques de 13 à 18 mm, largeur 1,20 m)

DESCRIPTION

Les cloisons de distribution Placostil® sont constituées de plaques de plâtre Placo® de 13 à 18 mm d'épaisseur vissées sur une ossature en acier galvanisé Placostil®. Elles constituent des ouvrages offrant une gamme très étendue de performances, obtenues en variant la nature et le nombre de plaques, la dimension de l'ossature ou l'ajout d'un isolant.

CONSTITUTION DES OUVRAGES



- ① Plaque Placo®
- ② Isolant laine minérale
- ③ Vis TTPC
- ④ Montant Stil®
- ⑤ Rail Stil®
- ⑥ Enduit à joint Placojoint® ou Placomix®
- ⑦ Bande à joint Placoplatre®

DOMAINES D'EMPLOI

Les cloisons Placostil® sont adaptées à tous les types de constructions, neuves ou en rénovation : bâtiments d'habitation, établissements recevant du public (ERP), immeubles de grande hauteur (IGH), locaux industriels et commerciaux, bureaux.

PLAQUES ASSOCIÉES

Placoplatre® BA 13, BA 15, BA 18, Placo® Phonique, Placomarine®, Placoflam®, Lisaplac®, Lisaflam®, Placodur®, PlacoPremium®, Placo® Activ'Air®, Habito®.

+ D'INFOS

Dans le Guide

- P.174 Mise en œuvre
- P.398 Caractéristiques techniques des produits
- P.380 Finitions et réception

Sur www.placo.fr

- Annexes techniques
- Descriptifs types
- Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires
- Fiches produits
- Déclaration de Performances (DoP)
- Configurateur de solutions Placo®

Sur le web

- Texte de référence : DTU 25.41

PERFORMANCES DES CLOISONS DE DISTRIBUTION PLACOSTIL® (PLAQUE DE 13 À 18 mm, LARGEUR 1,20 m)

Type de cloison			72/36	72/48		84/48		98/48		98/62	100/70	120/70	120/90	130/100	140/90	150/100	
Épaisseur totale de la cloison (mm)			72	72		84		98		98	100	120	120	130	140	150	
Nombre et type de plaques par parement			1x BA 18	1x BA 13		1x BA 18	1x BA 18	2x BA 13		1x BA 18	1x BA 15	2x BA 13	1x BA 15	1x BA 15	2x BA 13	2x BA 13	
Ossature			Stil® M 36	Stil® M 48	Stil® ML48-50	Stil® M 48	Stil® ML48-50	Stil® M 48	Stil® ML48-50	Stil® M 62	Stil® M 70	Stil® M 70	Stil® M 90	Stil® M 100	Stil® M 90	Stil® M 100	
Poids en Kg/m²			30	20	20	30	30	42	42	30	25	42	25	25	42	42	
Hauteurs limites ⁽⁷⁾ (m)	Entraxe montant simple (m)	0,60	-	2,50*	2,60	2,70	2,80	3,00	3,10	3,25	3,40	3,90	4,10	4,45	4,65	5,00	
		0,40 ⁽¹⁰⁾	2,60	2,80	2,95	3,10	3,20	3,45	3,55	3,75	3,90	4,50	4,75	5,10	5,30	5,65	
	Entraxe montant double (m)	0,60	2,85	3,05	3,25	3,35	3,50	3,75	3,90	4,10	4,30	4,95	5,20	5,55	5,75	6,10	
		0,40 ⁽¹⁰⁾	3,15	3,45	3,65	3,75	3,95	4,15	4,35	4,65	4,90	5,45	5,80	6,20	6,30	6,75	
Résistance au feu	Plaques Placoplatre® ou Lisaplaç®		EI 60 ⁽¹⁾	EI 30 ⁽²⁾		EI 60 ⁽¹⁾		EI 60 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾		EI 60 ⁽¹⁾	EI 30 ⁽²⁾	EI 60 ⁽⁵⁾	EI 30 ⁽²⁾	EI 30 ⁽²⁾	EI 60 ⁽⁵⁾	EI 60 ⁽⁵⁾	
	Plaques Placoflam® ou Lisaflam®		-	EI 60 ⁽³⁾		-		EI 120 ⁽⁶⁾		-	EI 60 ⁽³⁾	EI 120 ⁽⁶⁾	EI 60 ⁽³⁾	EI 60 ⁽³⁾	EI 120 ⁽⁶⁾	EI 120 ⁽⁶⁾	
Épaisseur de laine minérale (mm)			30	45		45		45		60	70	70	85	100	85	100	
Isolation acoustique ⁽⁷⁾	Plaques Placoplatre®	Sans laine	R _A (dB)	35	33		36		40		37	37	42	37	37	45	45
		Avec laine	R _A (dB)	41	39		42		47		45	43	50	44	44	51	52
	Plaques Placo® Phonique	Sans laine	R _A (dB)	-	-		-		-		-	-	53 ⁽¹¹⁾	-	-	54 ⁽¹¹⁾	55 ⁽¹¹⁾
		Avec laine	R _A (dB)	-	42 ⁽⁸⁾		-		52 ⁽⁹⁾		-	-	-	-	-	-	-
Résistance aux chocs			120 J	60 J		120 J		120 J		120 J	60 J	120 J	60 J	60 J	120 J	120 J	

* En cas de pose sur sol brut, cette hauteur peut être dépassée sous réserve qu'après mise en œuvre, la hauteur entre sol fini et plafond n'excède pas 2,50 m.

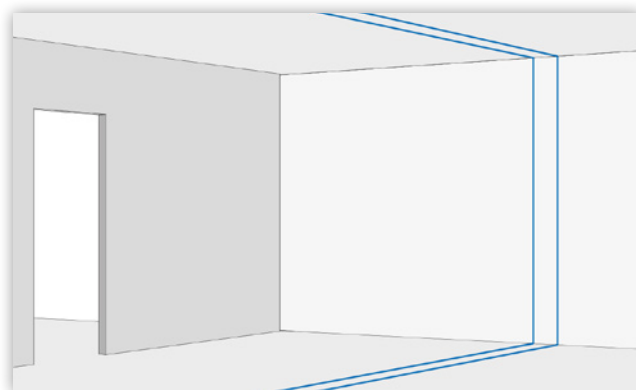
- (1) PV RS 06-158. Voir les dispositions relatives à la protection des boîtiers électriques dans le PV.
- (2) PV RS 15-019. Voir les dispositions relatives à la protection des boîtiers électriques dans le PV.
- (3) PV RS 15-020. Voir les dispositions relatives à la protection des boîtiers électriques dans le PV.
- (4) EI 90 avec Placo Impact Activ'Air®.
- (5) PV RS 15-021. Voir les dispositions relatives à la protection des boîtiers électriques dans le PV.
- (6) PV RS 15-022. Voir les dispositions relatives à la protection des boîtiers électriques dans le PV.
- (7) RE CSTB n° AC99.016/1-B (sauf si précisé).
- (8) RE BEB2.7.6162-2.
- (9) RE BPI2.7.6164-1.
- (10) La performance acoustique sera réduite de 1 dB dans le cas de montage à entraxe 0,40 m.
- (11) Simulations AcouS STIFF®.

Résistance au feu : on se reportera aux procès-verbaux en vigueur pour les dispositions particulières à mettre en œuvre concernant les joints horizontaux entre plaques et l'intégration de boîtiers électriques dans les cloisons.

MISE EN ŒUVRE SELON LE DTU 25.41

1. IMPLANTATION ET TRAÇAGE

Avant montage, l'implantation de l'ossature des cloisons est matérialisée au sol et reportée au plafond.

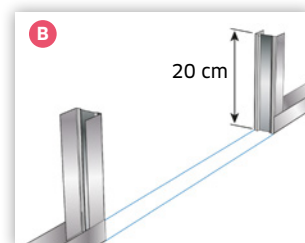
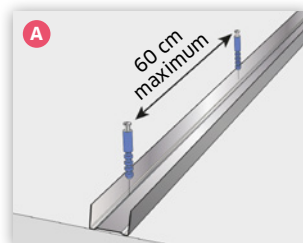


2. MISE EN ŒUVRE DES RAILS BAS

• Sur sol fini

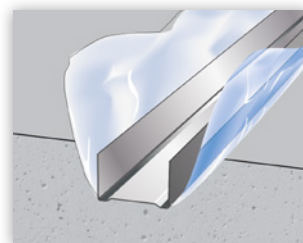
A Les rails sont fixés au sol mécaniquement tous les **60 cm** maxi. Le type de fixation doit être adapté à la nature du support (pistoscellement, clouage, chevillage, collage...).

B Les rails sont interrompus au droit des huisseries et remontés en équerre sur une hauteur de **20 cm**.



• Sur sol brut

Il convient d'ajouter une **protection complémentaire en polyéthylène** d'épaisseur 100 µm. Après relevé, le film doit dépasser le niveau du sol fini de **2 cm**.

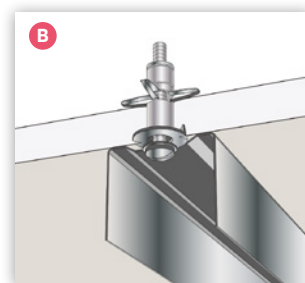
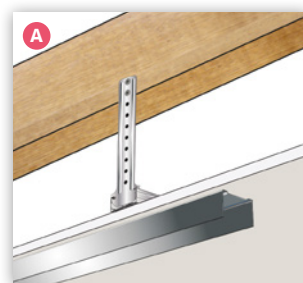


3. MISE EN ŒUVRE DES RAILS HAUTS

Les rails sont fixés mécaniquement en sous-face des planchers tous les **60 cm** maxi. Dans le cas de fixations sous plafond en plaques de plâtre, les rails sont :

A soit vissés dans l'ossature du plafond,

B soit chevillés dans les plaques.



4. MISE EN ŒUVRE DES MONTANTS

A Les montants sont emboîtés et disposés verticalement entre les rails hauts et bas. Les montants de départ sont fixés mécaniquement sur les parois verticales tous les **60 cm**.

B Un jeu de **1 cm** est ménagé en tête.

C Les montants doublés dos à dos sont solidarifiés entre eux par l'intermédiaire de vis TRPF 13 tous les **40 cm**.

D Lorsque l'aboutage des montants simples est nécessaire, les profilés sont éclissés ou emboîtés sur une longueur de **30 cm** et solidarifiés par vissage sur les deux ailes.

Lorsque l'aboutage des montants doublés dos à dos est nécessaire, les extrémités des profilés doivent être décalées de **40 cm** minimum.

Les aboutages doivent être décalés d'une ligne d'ossature à l'autre.



5. MISE EN ŒUVRE DES PLAQUES

A Les incorporations de canalisations, d'isolants ou de dispositifs complémentaires doivent être effectuées avant la pose des parements.

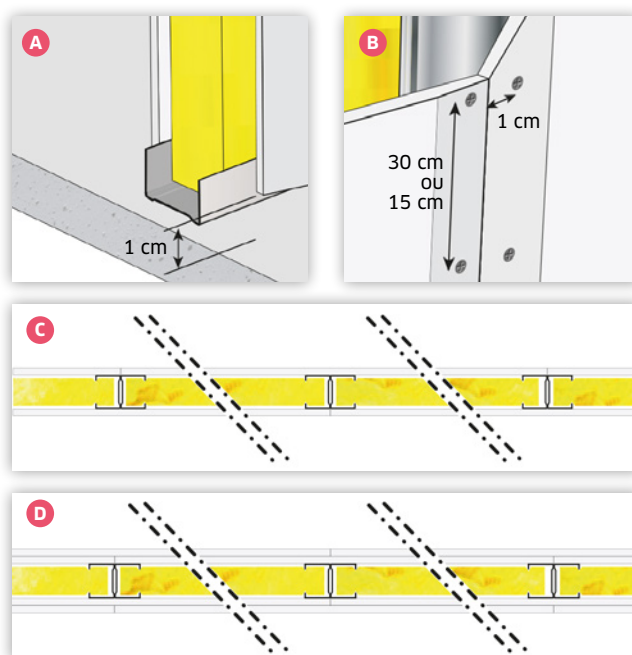
Les plaques sont posées verticalement et butées en tête de façon à réserver en pied un jeu de **1 cm** environ.

B Les vis sont disposées à **1 cm** au moins des bords longitudinaux des plaques et espacées entre elles de :

- **30 cm** pour les montages standard,
- **15 cm** pour les montages feu en plaques Placoflam® ou Lisaflam®.

La longueur des vis doit être égale à l'épaisseur des parements majorée de **1 cm**. Lorsque les montants sont doublés dos à dos, le vissage se fait sur chaque montant.

Les plaques sont disposées jointives. Les joints sont alternés d'un parement à l'autre **C** et décalés entre les plaques d'un même parement dans le cas de cloisons à double parement **D**.



6. CAS DES LOCAUX CARRELÉS

L'entraxe des montants est limité à **40 cm** dans le cas de parement simple en plaques d'épaisseur inférieure ou égale à 15 mm pour améliorer la rigidité de l'ouvrage.

7. RACCORDS SUR DOUBLAGES ET PLAFONDS

Pour assurer l'homogénéité du traitement acoustique des ouvrages, il est nécessaire de mettre en œuvre les **cloisons Placostil® d'indice R_A supérieur à 40 dB** avant les doublages.

De même, il est nécessaire de recouper les plafonds et d'amortir les plénums à l'aide de laine minérale lorsqu'on met en œuvre des **cloisons Placostil® d'indice R_A supérieur à 40 dB**.

8. FINITIONS ET RÉCEPTION

Se reporter au chapitre "Finitions et réception des ouvrages" (page 380).



SUR WWW.PLACO.FR

Les détails de mise en œuvre et les points singuliers sont présentés dans les annexes techniques de L'Intégrale.

QUANTITATIFS

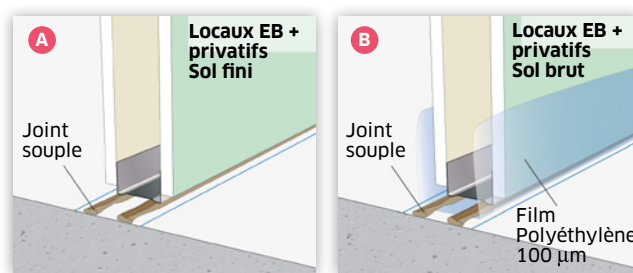
Quantités indicatives pour 1 m² d'ouvrage (jointoyé avec bande)

Produit	Unité	Simple parement				Double parement			
		Entraxe des montants							
		0,40 m		0,60 m		0,40 m		0,60 m	
		Simples	Double	Simples	Double	Simples	Double	Simples	Double
Plaque Placoplatre® (largeur 1,20 m)	m ²	2,1	2,1	2,1	2,1	4,2	4,2	4,2	4,2
Rail Placostil® R 36,48,62,70 ou 90 ou 100	ml	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Montant Placostil® M 36,48,62,70,90 ou 100	ml	3	5,3	2,1	3,7	3	5,3	2,1	3,7
Vis TTPC 25 ou 35	unité	30	30	22	22	8	8	6	6
Vis TTPC 45	unité	-	-	-	-	30	30	22	22
Vis TRPF 13	unité	2	10	2	6	2	10	2	6
Bande PP grand rouleau	ml	2,8		2,8		2,8		2,8	
Enduit poudre : Placojoint® PR, Placojoint® SN, Placojoint® GD ou Enduit pâte prêt à l'emploi : Placomix®, Placomix® Hydro, Placomix® Lite, Placomix® PRO	kg	0,66	0,66	0,66	0,66	0,66	0,66	0,66	0,66
	kg	0,94	0,94	0,94	0,94	0,94	0,94	0,94	0,94

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES PROPRES AUX LOCAUX HUMIDES

LOCAUX CLASSÉS EB+ PRIVATIFS

Plaques : **Placomarine®** ou **hydrofugées H1**.
Enduit : **Placomix® Hydro** ou enduit standard.
Ossatures, bande à joint et vis : **standard**.



Étanchéité en pied d'ouvrage

A Dans tous les cas, sur sol brut ou sur sol fini, deux cordons de joint mastic souple (ou un joint central en bande de mousse imprégnée) doivent être incorporés entre le rail et le sol. Cette disposition contribue à la protection contre une infiltration éventuelle d'eau sous la cloison.

B Sur sol brut, une protection complémentaire devra être assurée par un **film polyéthylène** d'épaisseur 100 µm placé sous le rail et dépassant d'au moins **2 cm** le sol fini après relevé. Ce film protège les plaques de plâtre pendant le coulage de la chape.

Traitement des surfaces carrelées

Sur toutes les surfaces à carrelé et derrière les équipements sanitaires (bac à douche, baignoire...), si l'enduit à joint utilisé est hydrofugé (**Placomix® Hydro**), et si les rebouchages des traversées sont également réalisés avec un mortier hydrofugé (**Placol Hydro**), l'application d'une sous-couche de protection à l'eau sous carrelage n'est pas nécessaire.

Parements multiples

Dans le cas de parements multiples, seul le parement extérieur doit être en plaque hydrofugée de type H1.

Travaux de rénovation

Dans le cas de travaux de rénovation, si les plaques déjà posées ne sont pas hydrofugées de type H1, il est nécessaire de les protéger :

- sur une hauteur de **10 cm** à la périphérie des locaux par la **bande d'étanchéité Placoplatre®** marouflée dans la sous-couche de protection à l'eau sous carrelage **Placotanche®** ($2 \times 0,4 \text{ kg/m}^2$),
- sur toutes les surfaces à carrelé et derrière les équipements (bac à douche, baignoire...) par l'application de la sous-couche de protection à l'eau sous carrelage **Placotanche®** ($2 \times 0,4 \text{ kg/m}^2$).

LOCAUX CLASSÉS EB+ COLLECTIFS

Avis technique n°9/11-927

Plaques : **Placomarine®** (+ **Placotanche®**)
Ossature, vis, bande à joint et enduit : **standard**.

Les plaques sont protégées :

- sur une hauteur de **10 cm** à la périphérie des locaux par la **bande d'étanchéité Placoplatre®** marouflée dans la sous-couche de protection à l'eau sous carrelage **Placotanche®**,
- sur toutes les surfaces à carrelé et derrière les appareils (bac à douche, baignoire...) par l'application de la sous-couche de protection à l'eau sous carrelage **Placotanche®** ($2 \times 0,4 \text{ kg/m}^2$).

